

*COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 FÉVRIER 2015*

**Le 12 février 2015 à 20h40**, les membres du Conseil municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 30 janvier 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme EL MALKI, Mme SOUGMI, Mlle ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. BANBUCK, M. GIRIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BOYAU, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, Mme BRISSARD-AMOURA, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, M. PIARD, Mme BOYER-PESCHAUD, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO Mme BOUCHER.

Membres représentés :

M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme BASSEZ  
Mme MATHONNAT par Mme EL MALKI  
Mme MERSALI par M. VOT  
M. TRAORÉ par Mme AMOURA  
M. MARCET par M. HASSANI  
Mme MORGANT par Mme PESCHAUD-BOYER-  
M. WEBER-GUILLOUET par Mme CAPUANO

Secrétaire de séance :

Mme BOUCHER

*Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

\*\*\*\*\*

### **Jean-Luc LAURENT**

Bonsoir à tous. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir commencer notre séance.

Je vous propose tout d'abord de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Madame Boucher. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas*).

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

### **Jean-Luc LAURENT**

Je vous remercie. Madame Boucher est donc désignée à l'unanimité.

Chers collègues, je voudrais que le Conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de Pierre Gosnat, député de la circonscription de 2007 à 2012, maire d'Ivry-sur-Seine, décédé récemment. Je vous invite à vous lever.

*Le conseil municipal observe une minute de silence.*

### **Jean-Luc LAURENT**

J'ai également le regret de vous informer du décès de René Pruvot, président de l'UFAC du Kremlin-Bicêtre, qui vient de nous quitter aujourd'hui.

René Pruvot est né le 18 mars 1932. Il s'est engagé dans l'armée le 20 septembre 1950, puis est devenu sergent des transmissions en 1951. Il a été affecté au 45<sup>ème</sup> régiment des transmissions. Je le cite car il s'agit d'un régiment très parlant pour les transmetteurs.

Il est devenu sergent-chef le 1<sup>er</sup> janvier 1959, puis a été nommé adjudant en décembre 1965. Il a ensuite été promu adjudant-chef en 1972. Il a par la suite été affecté au centre technique du 8<sup>ème</sup> RT et a été affecté au détachement d'infrastructures des transmissions du Kremlin-Bicêtre en 1972.

René Pruvot était titulaire de la Croix de la valeur militaire, de la Médaille militaire, de la Croix du combattant et de la Croix du combattant volontaire. Il a quitté le service actif du Ministère de la défense en septembre 1984, après 34 années passées dans l'armée. Il s'est alors engagé comme contractuel au Ministère des anciens combattants et n'a eu de cesse dans ses fonctions, puis dans sa vie personnelle et civile, de chercher à renforcer les liens entre les militaires, les associations d'anciens combattants, les enfants et les jeunes de nos écoles et de nos établissements secondaires.

En retraite en mars 1997, il s'est alors consacré pleinement à ses activités associatives au sein de l'UFAC, pour développer ses relations et ce lien entre l'armée et la Nation, et faire vivre et transmettre ce devoir de mémoire. Il a ainsi organisé des voyages scolaires, des conférences ou des visites sur des sites historiques. Je pense particulièrement à Oradour-sur-Glane ou encore à Verdun. Les cérémonies commémoratives nationales en lien avec les établissements scolaires ainsi qu'avec les associations d'anciens combattants de la Ville lui doivent beaucoup, car il faisait en sorte d'assurer cette transmission. Il en est de même pour les différentes cérémonies organisées au Kremlin-Bicêtre que nous pouvons caractériser comme particulièrement vivantes.

C'est en 2008, après le décès du président de l'UFAC Jean-Claude THEURIER, qu'il devient président de l'UFAC du Kremlin-Bicêtre. Vous le connaissiez tous. Ses obsèques auront lieu mercredi prochain à 14h30 à l'église de la Sainte-Famille, puis au cimetière. Dès que le faire-part me sera transmis par sa famille, il sera diffusé à chacun des membres du Conseil municipal.

Vous le connaissiez comme président de l'UFAC. Certains d'entre nous, particulièrement la majorité, auront en tête qu'il fut candidat sur la liste que je conduisais en 2007, puis au premier tour des élections municipales de 2014. Il était le dernier de ces listes et avait la volonté de témoigner un soutien et une attention toute particulière à l'égard de l'équipe que j'anime. Au-delà de l'ami et du compagnon que nous perdons tous, nous perdons aussi un très bon président de l'Union française des anciens combattants du Kremlin-Bicêtre. Nous perdons également un homme qui était attaché à sa ville et qui avait un énorme cœur. Je vous demande de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence.

*Le conseil municipal observe une minute de silence.*

#### **Jean-Luc LAURENT**

Je vous propose d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2014. Y a-t-il des observations ? *(Il n'y en a pas).*

Je précise que j'ai moi-même, ainsi que Monsieur Nicolle, transmis quelques corrections de formes. Elles seront intégrées dans ce document.

Je mets donc aux voix le projet de procès-verbal de cette séance.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **Jean-Luc LAURENT**

Je vous remercie. Nous passons au premier rapport de l'ordre du jour.

### **N°2015-001. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Jean-Luc LAURENT**

Lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2014, nous avons accueilli Madame Cécile Boucher en qualité de conseillère municipale, suite à la démission de Madame Anne-Marie Amar. Il convient donc de mettre à jour la composition des différents groupes d'élus du Conseil municipal, conformément à l'article 13 du règlement intérieur du Conseil.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette nouvelle composition qui vous a été transmise. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil municipal prend acte de cette modification.

### **N°2015-002. MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INSTANCES MUNICIPALES**

#### **Jean-Luc LAURENT**

Suite à la démission de Madame Anne-Marie Amar, il convient, conformément à notre règlement intérieur, de procéder à des changements dans la représentation des élus au sein des commissions et instances municipales dans lesquelles elle a été désignée. Je vous propose donc les modifications suivantes :

#### Commission municipale n°2 «urbanisme, habitat, environnement, voirie, action économique, commerce »

- Madame Cécile Boucher en remplacement de Madame Anne-Marie Amar.

#### Commission d'ouverture des plis dans le cadre de la gestion déléguée du stationnement payant

- Madame Cécile Boucher en remplacement de Madame Anne-Marie Amar.

### Conseil d'école Jean Zay

- Madame Cécile Boucher en remplacement de Madame Anne-Marie Amar.

### Comité du SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne)

- Madame Cécile Boucher en remplacement de Madame Anne-Marie Amar.

Je vous propose de bien vouloir voter ces propositions de désignation.  
Y a-t-il des demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*).

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

### **Jean-Luc LAURENT**

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

### **N°2015-003. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU KREMLIN-BICÊTRE (CCAS)**

### **Jean-Luc LAURENT**

Suite à la démission de Madame Anne-Marie Amar, il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'administration du CCAS. En application des articles R123-7 et suivants du code d'action sociale et des familles, le Conseil municipal a fixé, lors de sa séance du 10 avril 2014, le nombre de membres du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS à huit, en plus du Maire qui est membre de droit.

D'autre part, la procédure de remplacement des administrateurs démissionnaires est régie par l'article R 123-9 du même code. Il convient donc de procéder à un renouvellement de l'intégralité des administrateurs qui avaient été élus et de revoir complètement notre procédure. Pour ce qui concerne la Ville, les listes présentées lors de la séance du 10 avril 2014 ne comportent plus de candidats. Il convient donc de renouveler l'intégralité des membres du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration.

Je vous précise que le vote est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est secret. Chaque conseiller municipal, ou groupe de conseillers municipaux, peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués après ordre de présentation des candidats de chaque liste. Après consultation de la conférence des présidents de groupe du Conseil municipal, deux listes ont été déposées et sont soumises à votre vote. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je vous propose par conséquent de procéder au vote à bulletin secret, à partir des bulletins de vote qui vous ont été remis et des listes qui ont été déposées sur table. J'invite maintenant le secrétariat général à passer dans les travées avec une urne, sachant que les élus titulaires de pouvoir sont appelés à voter une deuxième fois.

*20h50 : vote des membres du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS du Kremlin-Bicêtre.*

### **Jean-Luc LAURENT**

J'invite les deux élus les plus jeunes à me rejoindre pour le dépouillement.

*21h01 : Dépouillement*

### Résultat du vote

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Liste présentée par Monsieur Laurent : 27

Liste présentée par Monsieur Weber-Guillouet : 8

Sont donc désignés comme représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS :

- Madame Rose Alessandrini ;
- Madame Carole Poisat ;
- Madame Sarah Benbelkacem ;
- Monsieur Ibrahima Traoré ;
- Monsieur Jérôme Giblin ;
- Madame Ghania Lateb ;
- Monsieur Weber-Guillouet ;
- Madame Nadia Chiboub.

### **N°2015-004. BUDGET VILLE - IMPOSITIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 2015 ADOPTION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

#### **Jean-François BANBUCK**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Lors du débat d'orientations budgétaires et du débat sur le budget, nous avons insisté sur l'impact extrêmement important de la baisse des dotations décidée par l'Etat, tant pour le budget communal que pour les autres collectivités territoriales.

Pour autant, nous avons également rappelé que la liste majoritaire du Conseil municipal conduite par Monsieur le Maire avait pris l'engagement de ne pas augmenter la pression fiscale lors de la campagne électorale. C'est dans cet état d'esprit que le budget a été construit et qu'il a été voté. C'est donc en cohérence avec l'engagement pris devant les électeurs et le vote exprimé par le Conseil municipal que je vous propose de reconduire les taux de taxes pour l'année 2015, tels qu'ils étaient en 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13.96 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.20 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14.94 %.

#### **Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

#### **Bernard AUBAGUE**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous considérons que votre promesse électorale est en trompe-l'œil, car, comme vous le savez, les bases d'impositions seront réévaluées. Elles risquent d'ailleurs d'être plus élevées que dans le passé si l'on en croit la presse. De fait, les sommes d'impôts locaux payées par les Kremlinois augmenteront. Si vous vouliez que les impôts n'augmentent pas, il fallait faire baisser les taux. Par conséquent, comme nous avons voté contre votre budget, tant en dépenses qu'en recettes, nous ne pouvons pas voter favorablement ces taux. Nous voterons donc contre cette délibération.

#### **Geneviève EL MALKI**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre groupe ne peut que se féliciter de cette mise en œuvre rapide, qui suit directement les engagements pris lors de la campagne municipale et relayés lors des discussions relatives au débat d'orientations budgétaires. Il faut évidemment préciser à nouveau que cette part incombe à la Municipalité, autrement dit, il s'agit de celle sur laquelle nous avons une action directe.

Or, il n'est pas tout à fait de son ressort d'avoir à compenser toutes les baisses de dotations, car cela deviendrait très pesant. Ce raisonnement pourrait d'ailleurs être le même pour d'autres difficultés budgétaires. Ce choix de la stabilité signale donc la cohérence et la logique adoptée dans la gestion de la Ville par le Conseil municipal.

**Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

**Bernard CHAPPELLIER**

Au nom du groupe EELV, Citoyen et Républicain, nous voterons évidemment cette délibération. Je ne m'attarderai pas plus puisque ma collègue vient d'exprimer très bien ce que nous pensons également.

**Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

**Estéban PIARD**

Nous ne reviendrons pas sur la promesse de campagne et l'engagement pris devant les Kremlinois que la majorité démontre aujourd'hui. Monsieur Banbuck l'a d'ailleurs très bien rappelé. Pour autant, il est aussi possible de surfer et de faire de la démagogie en disant que les impôts augmentent. En ce qui nous concerne, nous nous engageons très clairement à maintenir les taux. C'est l'engagement que nous avons pris et que nous respectons. De fait, le groupe PRG-MRC et personnalités locales votera bien évidemment cette délibération avec enthousiasme et responsabilité, puisque nous avons défendu la gestion responsable de la Ville lors du débat d'orientations budgétaires et du budget. De plus, il ne s'agit pas de prendre des engagements que nous ne pourrions pas tenir par la suite dans le contexte budgétaire actuel.

**Jean-François BANBUCK**

Je ne peux m'empêcher de réagir aux propos de Monsieur Aubague puisque les engagements sont extrêmement clairs. Aussi, Monsieur Aubague, ne tentez pas de faire croire que nous aurions fait une promesse en trompe-l'œil, car nous avons toujours mis en avant le taux d'imposition. De plus, comme cela a été rappelé lors des débats précédant le vote du budget, la question de l'indexation de l'actualisation des bases a toujours été abordée de manière tout à fait claire. Il paraît en effet normal que les Kremlinois subissent une évolution de leur impôts du fait qu'il existe toujours un peu d'inflation.

Par ailleurs, cette insinuation lue dans la presse sur le fait que les impôts pourraient augmenter n'est pas justifiée, puisque l'actualisation fixée par la loi de finances pour l'année 2015 s'élève à 0.9 %. Il n'y a aucune surprise. Je vous invite donc à vous renseigner davantage. Vous faites surement référence au projet d'actualisation général des bases, qui fait actuellement l'objet d'une expérimentation et dont le Val-de-Marne est partie prenante. D'ailleurs, celui-ci pourrait peut-être conduire ultérieurement à une évolution généralisée. Toutefois, nous ne connaissons pas encore les conditions. Donc soyons précis, ce qui permettra à tout à chacun de bien mesurer les décisions proposées.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 3 (M. AUBAGUE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB)

Abstentions : 5 (M. WEBER-GUILLOUET, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme PESCHAUD-BOYER, M. MARCET),

### **N°2015-005. CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF DES MARCHÉS FORAINS**

**Laurent GIRIER**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Le Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre a approuvé en date du 18 décembre 2012 le contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés forains avec la société Somarep.

Cette délégation prend la forme d'un contrat d'affermage pour une durée de sept ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 et jusqu'au 31 janvier 2020.

Le délégataire est chargé de l'exploitation des marchés permanents (marché alimentaire et marché manufacturé) et pourra se voir confier l'exploitation des marchés thématiques de la Ville (brocante, braderie, marché de l'art et aux plantes, marché du terroir ou tout autre marché).

Il est proposé de créer un comité consultatif des marchés forains en application de l'article L2143-2 du code général des collectivités territoriales. La mise en place de ce comité est prévue par l'article 20 du contrat de délégation de service public.

Il est prévu de le réunir au moins une fois par an afin de rechercher les meilleures solutions aux questions liées à l'organisation ou l'animation des marchés, dans la limite et le respect du règlement des marchés forains et des attributions de chacune des parties, afin de soumettre dans ce cadre toutes suggestions.

Je vous propose donc :

- De créer le comité consultatif des marchés forains placé sous la présidence de Monsieur le Maire ou de son représentant ;
- De fixer la composition du comité de la manière suivante :
  - Cinq représentants de l'assemblée délibérante du Kremlin-Bicêtre ;
  - Cinq représentants des commerçants du marché forain du Kremlin-Bicêtre ;
  - Un représentant du délégataire titulaire du service public d'exploitation des marchés forains du Kremlin-Bicêtre ;
  - Et toute autre personne qualifiée, sollicitée à titre consultatif par le Maire.
- De désigner par arrêté municipal les membres titulaires et suppléants du comité consultatif des marchés forains.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Il faut modifier la délibération pour bien préciser que « le représentant du délégataire, titulaire du service public d'exploitation des marchés forains du Kremlin-Bicêtre, intervient à titre consultatif. » Votent donc uniquement les représentants de la Ville et les commerçants. Cette modification sera précisée dans l'arrêté des nominations des membres. Je vous propose de mettre aux voix ce rapport ainsi modifié.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

### **N°2015-006. AVIS SUR L'OUVERTURE LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2015 DU MAGASIN PÊLE-MÊLE**

**Laurent GIRIER**

Par courrier en date du 12 décembre 2014, la Préfecture du Val-de-Marne sollicite l'avis du Conseil municipal sur une demande de dérogation à la règle du repos dominical, présentée par la société France Arno pour son magasin Pêle-mêle situé au Kremlin-Bicêtre.

La société France Arno demande à la Préfecture du Val-de-Marne l'autorisation d'employer du personnel le dimanche sur la base de l'article L3132-20 du code du travail.

Cette demande de dérogation concerne quatre salariés volontaires qui percevront une rémunération de salaire double et un repos compensateur suivant une décision unilatérale de l'employeur en date du 3 novembre 2014 approuvée par référendum du 7 novembre 2014.

Compte tenu de la tradition d'ouverture dominicale des magasins sur l'avenue de Fontainebleau, je vous demande par conséquent d'émettre un avis favorable à cette demande.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Bernard CHAPPELLIER**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais apporter la position du Groupe EELV Citoyen et Républicain sur cette délibération.

Face à ce qui s'apparente localement à un risque d'extrême banalisation du travail dominical, le groupe EELV Citoyen et Républicain du Kremlin-Bicêtre tient ce soir à affirmer son opposition à ce phénomène.

Cet effet domino risque de s'amplifier avec l'ouverture d'autres magasins, ce qui conduirait à la fin du repos dominical pour l'ensemble de la chaîne économique liée à la grande distribution et aux petits, pouvant du coup toucher tous les secteurs d'activités, les transporteurs ainsi que les gardes d'enfants.

Le groupe EELV Citoyen et Républicain du Kremlin-Bicêtre ajoute que nous nous sommes déjà opposés au travail dominical, au cours de la campagne présidentielle et en amont des élections législatives. Les sénateurs d'Europe écologie les Verts ont soutenu unanimement la proposition de loi du Front de gauche, le 20 septembre 2011, visant à garantir le droit au repos dominical. C'est pourquoi, ce soir, les élus du groupe EELV Citoyen et Républicain du Kremlin-Bicêtre émettent un avis défavorable à la demande d'ouverture le dimanche du magasin Pêle-mêle pour l'année 2015.

**Alexandra CAPUANO**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est la première fois qu'une telle demande intervient au cours de cette mandature et nous nous en félicitons. Le débat sur le travail du dimanche doit s'inscrire dans une réflexion plus large sur le temps de travail dominical et nocturne. Nous, groupe du Nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre, pensons que ce n'est pas à la Préfecture ou à la municipalité de nous dire combien de temps, où, comment et avec qui, nous devons travailler. Le temps de travail dans une entreprise ne devrait être que l'aboutissement de négociations entre les partenaires sociaux qui travaillent au quotidien.

Loin de trouver ces mesures de travail dominical antisociales ou régressives, notamment à l'encontre de nos citoyens dont beaucoup sont de jeunes étudiants qui ont volontairement choisi de l'autonomie par le travail et non de l'assistanat en travaillant le dimanche ou en soirées, nous, le Nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre, partisans du travail, sommes favorables à l'établissement d'une règle simple, celle de la libéralisation du travail dominical dans tous les magasins, partout dans la Ville et durant toute l'année. Nous y mettons cependant deux barrières. Premièrement, la garantie d'un jour chômé dans la semaine en négociation du salarié avec son employeur ou sur la base de la convention collective du secteur. Deuxièmement, la garantie d'une augmentation substantielle de salaire, ce qui en l'espèce est le cas dans ce rapport.

Parce que la liberté de travailler est un principe de bon sens, nous nous devons d'encourager cette liberté, qui est la seule option possible pour faire revenir la croissance. Une croissance riche en emplois, à mille lieues de la politique d'assistanat généralisé prônée par certains. C'est pourquoi nous voterons évidemment pour ce rapport et l'avis qui s'en suivra. Je vous remercie.

**Bernard AUBAGUE**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vous indique tout de suite que le groupe centriste votera pour cette délibération avec toutefois un questionnement. Vous n'êtes pas sans savoir que beaucoup de commerces sont ouverts le dimanche depuis de nombreuses années. Or, de mémoire, je crois n'avoir jamais vu ce genre de délibération en Conseil municipal. Je suis donc étonné qu'il n'y en ait eu qu'une seule depuis toutes ces années. De fait, je me demande pourquoi nous en avons une aujourd'hui pour le magasin Pêle-mêle, alors qu'il n'y en a jamais eu pour les autres.



### **Geneviève EL MALKI**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre groupe soutiendra ce rapport. Toutefois, nous tenons à souligner deux points. Tout d'abord, notre attachement au repos dominical, tout en sachant que nous devons aussi tenir compte de l'identité de notre ville et de son activité commerciale du dimanche. D'autre part, nous ne souhaitons en aucun cas pénaliser un commerce qui le serait *de facto* s'il devait être fermé. Nous pensons donc que le travail commercial (et le travail en général) doit être encadré et limité, autrement nous travaillerions vingt heures sur vingt-quatre. Je rappelle qu'il existe d'ailleurs un droit du travail.

Par ailleurs, nous tenons à rester vigilants sur la procédure en elle-même, notamment sur les modes de négociation entre les partenaires sociaux, puisqu'il existe effectivement des instances de représentation que sont les syndicats. Or, comme le référendum, dont la note fait mention, semble être une autre voie de concertation, nous aurions préféré que cette négociation suive le chemin des représentants traditionnels des employés et des salariés. Quoi qu'il en soit, et ce pour des raisons de solidarité, de gestion et de pragmatisme économique pour notre ville, nous donnerons un avis favorable à ce rapport.

### **Estéban PIARD**

Il est intéressant de voir les débats sur cette question du travail dominical. Pour ma part, je suis surpris d'entendre des propos de politique générale et qu'il n'y ait pas de réflexion à l'échelle de la ville. Il est en effet demandé au Conseil municipal d'émettre un avis et non pas de tenir un débat législatif sur le travail du dimanche. Cet avis doit être rendu au regard du contexte local et de la tradition commerçante du Kremlin-Bicêtre depuis de nombreuses années. Je pense notamment au marché situé sur l'avenue Eugène Thomas qui se déroule tous les dimanches, y compris le dimanche après-midi pour une bonne partie. Nous gagnerons donc à recentrer ce débat et à avoir en tête notre action au service des Kremlinois, pour leur offrir la possibilité d'avoir des commerces ouverts le dimanche. Cela n'est pas négociable, au regard de ce qui existe déjà sur la Ville.

D'autre part, Madame Capuano, je peux difficilement me satisfaire des deux barrières que vous mettez dans votre vision complètement débridée et libérale de la société. Invoquer la liberté lorsqu'on a une vision de la société qui repose uniquement sur le travail contraint et à marche forcée, qui de plus n'est pas nécessairement considéré comme une source d'émancipation, relève en effet d'une question philosophique sur laquelle nous avons une divergence majeure. Je ne parle pas non plus de votre vision de l'assistantat, qui à mon avis est totalement dépassée, dans un discours qui n'a pas lieu d'être dans cette enceinte au regard de la réalité de la ville et de la réalité sociale. Merci.

### **Laurent GIRIER**

Je remercie Monsieur Piard d'avoir bien voulu recadrer le débat au niveau local car il ne s'agit pas de saisir une tribune sur l'opportunité du travail du dimanche mais de réfléchir à la question qui nous est posée. Je vais d'ailleurs en profiter pour répondre à Monsieur Aubague.

Effectivement, les magasins sont soumis à avis préfectoral en fonction de leur typologie et de leur taille. Dans le cas présent, il se trouve que cet avis préfectoral est subordonné à l'avis de la municipalité. Toutefois, nous ne savons pas s'il s'agit d'un revirement durable de la position préfectorale. En revanche, nous savons que ce même avis a été directement émis par la Préfecture pour d'autres magasins.

Je pense par exemple au centre E. Leclerc. Il est donc encore trop tôt pour savoir s'il s'agit d'un revirement durable. Toujours est-il que la préfecture nous saisit de ce sujet que je cantonne d'ailleurs au niveau local, et plus particulièrement à l'avenue de Fontainebleau, où il est question à la fois de respecter une tradition locale et d'éviter des distorsions de concurrence entre certains magasins qui seraient ouverts et d'autres fermés.

J'aimerais par ailleurs souligner une contradiction dans la prise de parole de Madame Capuano. On ne peut pas dans le même temps renvoyer la responsabilité aux représentants du personnel tout en fixant les conditions qui seraient acceptables pour son groupe. Cette façon de penser est pour le moins curieuse, notamment en termes de respect du dialogue social.

Je maintiens donc mon appel à un avis favorable sur cette question, pour le magasin Pêle-mêle du Kremlin-Bicêtre situé sur l'avenue de Fontainebleau. Je vous remercie.

**Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il des explications de vote ? Je signale en effet qu'il est tout à fait possible de reprendre la parole pour donner une explication de vote au titre du règlement intérieur.

**Alexandra CAPUANO**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans la mesure où cette demande de dérogation concerne des salariés volontaires, nous voterons pour.

**Jean-Luc LAURENT**

S'il n'y a pas d'autres explications de vote, je mets ce rapport aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 33

Contre : 2 (*M. CHAPPELLIER, Mme AMOURA*)

Abstentions : 0

### **N°2015-007. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS EXERCICE 2015**

**Geneviève EL MALKI**

Vous vous en souvenez sûrement, nous avons déjà parlé de l'attribution de dotations du Département à la fin de l'année 2014. Deux principes ont guidé la répartition qui vous est soumise aujourd'hui.

Il s'agit premièrement de ne pas faire de doublon et de ne pas subventionner les grosses associations à caractère national, qui peuvent bénéficier d'autres aides par ailleurs. Deuxièmement, nous nous sommes attachés à ne pas augmenter ces subventions. Celles-ci restent donc au même niveau que celles de l'année 2014. Vous remarquerez également que nous avons laissé une marge en fin de tableau. Elle est destinée soit à rentrer dans la logique d'économies budgétaires que s'est fixée la majorité, soit à répondre à des demandes d'associations qui ne se seraient pas manifestées en temps et en heure et qui auraient des besoins ponctuels en fonctionnement. Nous conservons donc cette latitude pour répondre à ces nécessités. Par conséquent, je vous demande d'approuver la répartition des subventions qui vous est proposée dans ce rapport.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Gisèle PESCHAUD-BOYER**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Lors d'un précédent vote, le groupe Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre avait fait remarquer qu'il était difficile de se prononcer en mettant des associations très différentes au même niveau.

Par exemple, la subvention de 500 euros accordée à l'association Au sergent du Kremlin nous paraît disproportionnée et décalée au vu du nombre de Kremlinois qu'elle touche. Néanmoins, nous sommes dans l'obligation de voter pour cette délibération, puisqu'il est hors de question de ne pas accorder le reste de la répartition des subventions.

**Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Jean-François BANBUCK**

Je voulais simplement faire observer qu'il est prévu un montant de 1 022 euros pour l'association Accueil fraternel 94, contre un montant de 1 062 euros l'année précédente. S'agit-il d'une coquille ?

**Geneviève EL MALKI**

Puisque nous évoquons le principe de maintien des subventions au même niveau que l'année précédente, je vous confirme que cette association percevra bien 1 062 euros. Il s'agit donc probablement d'une coquille.

Madame Peschaud-Boyer, nous nous souvenons de votre demande de vote distinct de la dernière séance, pour des arguments autres. Je vous rappelle qu'une demande relativement détaillée vous a été apportée en commission au sujet de l'association Au sergent du Kremlin. Elle est implantée sur la ville de longue date et compte une bonne centaine de membres, dont les activités sont régulières. De fait, compte tenu de son rayonnement et de son travail continu, l'attribution d'une subvention paraît totalement justifiée.

**Jean-Luc LAURENT**

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets ce rapport aux voix, sachant que les élus en situation de responsabilité au sein des associations ne prennent pas part au vote. Je précise d'ailleurs puisqu'il est tout à fait possible d'avoir une activité civique autre que celle d'élue municipale.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote car sont présidents d'associations concernées :

Madame Mathonnat (La Grange aux Queulx) et Monsieur Nicolle (Au Sergent du Kremlin)

**N°2015-008. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES (ADASE) - EXERCICE 2015**

**Didier ROUSSEL**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit là d'accorder une avance sur la future subvention à l'Adase, association qui exerce depuis près de 40 ans sur la Ville et qui pratique des activités socio-éducatives.

La somme qu'il vous est proposé de lui verser correspond aux 3/12<sup>èmes</sup> de la subvention qui lui a été allouée en 2014, soit une avance de 15 120 euros. J'en profite pour vous dire que nous allons prochainement être appelés à voter le renouvellement de convention de cette association avec la Ville. Je vous remercie.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Bernard AUBAGUE**

Monsieur le Maire, chers collègues. L'Adase est une des plus anciennes associations qui œuvre sur notre ville. Comme vient de le rappeler Monsieur Roussel, elle a déjà fait ses preuves dans de nombreux domaines socio-éducatifs. Aussi, comme cette association a toujours été soutenue par les municipalités successives, nous continuerons de l'encourager en votant pour cette subvention.

**Jean-Luc LAURENT**

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **N°2015-009. ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE NEBAY PAR LA VILLE DU KREMLIN BICÊTRE**

**Didier ROUSSEL**

Il s'agit d'acquérir une œuvre du plasticien Nebay, enfant de la ville très impliqué dans le vie de notre cité. Il a d'ailleurs été animateur dans les centres aérés et à participé à de nombreux festivals, parmi lesquels Russenko. Il a également exercé au service jeunesse lorsqu'il était plus jeune.

Cet homme fait partie de ces artistes qui évoluent dans le *street art* et ajoute le collage à ses créations. Vous pouvez d'ailleurs contempler quelques-unes de ses œuvres dans la galerie *Wallworks*. J'ajoute enfin que nous vous avons distribué une copie de *Maison Blanche*, l'œuvre que la ville propose d'acquérir, pour vous donner une idée de son travail.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Gisèle PESCHAUD-BOYER**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le groupe Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre pense qu'il n'est pas urgent d'acquérir une œuvre de 8 000 euros pour notre ville. En effet, nous sommes tous soucieux des économies que nous devons réaliser suite à la diminution des dotations de l'Etat et des difficultés que traversent de nombreux concitoyens. De plus, le choix de l'œuvre devrait être soumis auprès des Kremlinois, qui souhaiteraient peut-être un art moins violent et plus apaisé que l'œuvre d'un tagueur. Les grilles de nos magasins sont déjà couvertes de cet art de rue. Aussi, comme nous estimons qu'il est certainement possible d'utiliser cette somme autrement, nous voterons contre cette délibération. Merci.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Estéban PIARD**

J'aimerais répondre à Madame Peschaud-Boyer. Il est tout de même regrettable de constater que vous avez toujours le même problème lorsqu'il s'agit d'activités artistiques, à savoir une certaine forme d'enfermement. Peut-être ne voulez-vous pas comprendre qu'il n'existe pas une seule forme d'art mais que celui-ci est pluriel et qu'il se nourrit des pratiques de chacun. L'art a d'ailleurs évolué tout au long de l'histoire et nous le constatons encore aujourd'hui. De plus, le *street art* a été reconnu comme tel. Il a donc toute sa place dans notre Ville d'autant plus qu'il s'agit d'un environnement urbain.

S'agissant des dépenses, il est bien trop facile de couper les crédits de la culture, dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat et de maîtrise des dépenses. Certains utilisent d'ailleurs ce levier, qui ne fait pas partie de notre projet politique pour la ville. Cela reviendrait en effet à mettre fin au lien social, à la réflexion et à l'émancipation qu'apporte l'art lorsqu'il est mis sur la place publique, lorsqu'il permet de confronter les points de vue et d'engager un débat. Par conséquent, le groupe MRC-PRG soutient pleinement cet achat, qui s'inscrit dans le cadre du budget 2015 que nous avons voté en décembre et qui affiche un équilibre parfait.

**Geneviève EL MALKI**

Heureusement que l'art est violent ! Il nous permet en effet d'appréhender, de faire face, de médiatiser, d'interpréter, de méditer et de nous positionner face à la violence du monde.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Il n'y en a pas*).

**Didier ROUSSEL**

Je souscris bien évidemment à ce qui vient d'être dit par mes deux collègues.

Pour information, Madame Peschaud-Boyer, vous confondez graphes et tagueurs. Il faut donc que vous étudiez ce sujet de plus près. Je rappelle d'autre part que Monsieur Nebay est un homme très engagé sur la Ville et qu'il marque en quelque sorte son temps dans l'histoire du Kremlin-Bicêtre. De plus, l'idée d'acheter une œuvre d'art, qui doit être exposée en permanence à la médiathèque l'Echo n'est pas d'aujourd'hui, puisque nous avons toujours dit qu'il y en aurait une, voire plusieurs.

Par ailleurs, la politique culturelle d'une ville ne se détermine pas uniquement par les bonnes intentions qu'elle pourrait afficher et il arrive forcément un moment donné où il faut passer à l'acte. C'est désormais chose faite. Nous passons à l'acte et nous mettons en application ce pour quoi nous avons été élus. Merci.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 5 (M. WEBER-GUILLOUET, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme PESCHAUD-BOYER, M. MARCET),

Abstentions : 0

**N°2015-010. SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE - VOTE SUR LE PRINCIPE DE RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC****Jean-Marc NICOLLE**

Chers collègues.

Vous êtes donc invités à délibérer sur le principe de délégation de service public du stationnement payant de surface, qui porte sur plusieurs aspects. Il s'agit tout d'abord de reconduire le même principe de contrat d'affermage pour une durée de sept ans, puisque la convention actuelle arrive à échéance le 15 décembre 2015. Par ailleurs, au regard de la délégation actuelle, vous constaterez que les modifications qui vous sont proposées concernent à la fois des investissements supplémentaires, pour permettre la prise en compte de modes de paiement modernisés (cartes bleues ou mobiles) et l'ajout de nouveaux horodateurs, compte tenu de l'extension du périmètre payant sur l'ensemble de la Ville.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de délibérer sur les tarifs. Ils vous sont simplement indiqués pour mémoire dans le rapport. Ils figureront d'ailleurs dans les annexes du dossier de consultation des entreprises dans le cadre de la procédure de marché et du dialogue compétitif, qui tiendra compte des recettes proposées par les différents délégataires. Je précise à ce titre que le délégataire sera choisi par le Conseil municipal puisque nous vous présenterons un rapport sur les négociations de cette procédure.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Bernard AUBAGUE**

Nous voterons pour cette délibération. Toutefois, j'aimerais poser une question d'ordre purement administratif. L'annexe 1 fait état du périmètre actuel du stationnement payant où figure la Place des combattants. Pouvez-vous me confirmer que cette dernière n'existe pas sur le plan administratif, même si elle existe bien réellement ? S'agit-il de la place du monument aux morts ?

**Jean-Marc NICOLLE**

Exactement.

**Bernard AUBAGUE**

Dans cas excusez-moi, je me suis trompé.

**Alexandra CAPUANO**

Nous comptons nous abstenir sur cette délibération. En effet, cette convention court depuis 2009 et nous n'étions pas encore élus. Par ailleurs, les tarifs nous paraissent relativement élevés par rapport aux villes de même strate. Enfin, le nombre de places payantes nous semble également important. Il s'agissait d'ailleurs d'un de nos thèmes de campagne et d'une de nos revendications. Nous estimons en effet qu'il y a beaucoup trop de places payantes au Kremlin-Bicêtre. Je vous remercie.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

**Jean-Marc NICOLLE**

Je ne comprends pas votre position. Si vous estimez qu'il y a trop de places de stationnement payant et que les tarifs sont trop élevés, vous devriez voter contre par cohérence, au lieu de vous abstenir. Allez jusqu'au bout de votre démarche.

S'agissant des tarifs pour les résidents, expliquez-moi comment ils peuvent être moins élevés que dans les autres villes, avec un prix de 0.50 euro la journée. Il paraît en effet compliqué d'aller en deçà. D'autre part, je vous confirme que la Municipalité a effectivement choisi de favoriser en premier lieu les Kremlinois au détriment du stationnement extérieur. Sachez d'ailleurs que ce parti-pris ne changera pas, car si nous voulions ménager à la fois les kremlinois et les personnes extérieures, alors le stationnement ne fonctionnerait pas. De plus, étant donné que nous nous situons aux portes de Paris, nous avons tout intérêt à être en cohérence avec la politique tarifaire de la capitale.

Par ailleurs, au regard des différentes consultations, nous avons constaté que les Kremlinois se plaignaient du manque de places dans la ville. D'ailleurs, lorsque nous avons étendu le stationnement payant sur une partie du haut de la ville en 2009, dans la rue Séverine et sur l'avenue Charles Gide, cela nous a permis d'avoir une meilleure rotation des véhicules, d'autant plus que l'hôpital Bicêtre génère énormément de trafic et accueille de nombreuses personnes extérieures.

Notre principale préoccupation est donc de faire en sorte que le stationnement fonctionne correctement sans pour autant interdire les véhicules extérieurs, tout en évitant que les Kremlinois ne soient pénalisés par cette politique de stationnement qui, je le rappelle, doit être à leur avantage. Aussi, si vous considérez qu'il y a aujourd'hui beaucoup trop de places de stationnement, je vous invite à discuter sur les périmètres où le stationnement n'existe pas encore. Sachez qu'il existe également des endroits où l'on nous demande de mettre des barrières. En effet, comme nous avons la chance d'être une ville attractive en matière d'offre de transports, il n'est pas rare que des véhicules extérieurs stationnent au Kremlin-Bicêtre le matin pour que leurs propriétaires partent en transport travailler sur Paris, et les récupèrent le soir. C'est ce que nous constatons majoritairement dans certains quartiers qui ne disposent pas de politique tarifaire.

En outre, nous devons aussi anticiper ces évolutions avec l'arrivée d'une nouvelle gare dans le cadre du Grand Paris. Voilà pourquoi nous vous proposons ce soir d'apporter une amélioration notable en direction des Kremlinois en ce qui concerne l'offre de stationnement sur la Ville.

**Résultat du vote**

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 5 (M. WEBER-GUILLOUET, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme PESCHAUD-BOYER, M. MARCET),

Abstentions : 0

## **N°2015-011. AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA BIÈVRE**

**Jean-Luc LAURENT**

En application de l'article L.2012-6 du code de l'environnement, le président de la Commission locale de l'eau (Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre – SMBVB), sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bièvre.

Le SAGE, en tant que document de planification, détermine les grandes orientations dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques pour les six années à venir. Il définit pour cela un ensemble de mesures prescriptives ou volontaristes, visant à orienter l'utilisation, la mise en valeur et la protection quantitative et qualitative des ressources en eau.

La Commission locale de l'eau du bassin versant de la Bièvre a adopté le projet de SAGE le 7 novembre 2014.

Conformément au code de l'environnement, ce projet est composé de deux documents principaux, qui disposeront, une fois adoptés, d'une portée réglementaire :

- Le plan d'aménagement et de gestion durable des ressources en eau. Ce document est opposable aux décisions de l'administration de l'Etat et des collectivités. À ce titre, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU), les schémas départementaux de carrières et les décisions prises dans le domaine de l'eau devront être mis en compatibilité dans un délai fixé par ce dernier.
- Le règlement, qui renforce la portée réglementaire de certaines dispositions du PAGD, étant quant à lui opposable aux tiers et à l'administration.

Le PAGD repose sur cinq enjeux :

- Enjeu n°1 : Gouvernance : aménagement, sensibilisation et communication, définition de la structure porteuse du SAGE et des thématiques de sensibilisation générale à développer. Il est nécessaire de prendre en compte le SAGE dans la révision du PLU de la ville, notamment sur la question de la gestion des eaux pluviales et du ruissellement ;
- Enjeu n° 2 : Milieux : amélioration, restauration et prévention des milieux, de leurs fonctionnalités et de leurs continuités écologiques. Il est à noter que la Bièvre ne coule pas sur la ville du Kremlin-Bicêtre et qu'aucune zone humide n'a été répertoriée sur la ville. Cet enjeu ne concerne donc pas directement la Ville ;
- Enjeu n° 3 : Qualité : atteinte du bon état ou du bon potentiel écologique sur les masses d'eau ;
- Enjeu n° 4 : Ruissellement : prévention, maîtrise du risque inondation et des submersions. Il appartiendra à la Ville d'intégrer cette donnée dans les documents d'urbanisme pour éviter les ruissellements trop importants ;
- Enjeu n° 5 Patrimoine : renforcer l'attrait des cours d'eau, protéger, restaurer et promouvoir le patrimoine lié à l'eau. Cet enjeu ne concerne pas le territoire du Kremlin-Bicêtre.

Il est par conséquent proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de SAGE qui nous a été transmis. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**Vincent ROUSSEAU**

La préoccupation de la Ville du Kremlin-Bicêtre pour la protection de l'environnement et un développement durable n'est pas nouvelle. C'est dans cette logique que, dès l'année 2011, la Ville a engagé une démarche visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, autrement dit les pesticides. Ainsi, les services propreté et espaces verts n'utilisent déjà plus de tels produits. Cependant, ils ont besoin de formations pour améliorer leurs méthodes. De plus, les agents des cimetières et ceux des services des sports, qui sont eux aussi amenés à entretenir des espaces végétaux, veulent engager cette démarche.

Comme cela vient d'être rappelé, la Bièvre ne coule pas sur notre territoire. Toutefois, la Ville se situe dans le bassin hydrographique de la Bièvre. Autrement dit, l'eau qui s'infiltré dans notre sol vient alimenter la Bièvre, qui elle-même se déverse dans la Seine.

Le Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre (SMBVB) nous propose de bénéficier d'un accompagnement vers l'objectif zéro phyto, qui se concrétisera par un plan d'actions. Ainsi, après un audit des pratiques des agents des différents services concernés, une formation théorique et pratique sera prodiguée et un plan de désherbage sera défini. Nos services bénéficieront aussi de conseils pour intégrer des clauses environnementales dans les règles des marchés publics liés à ces questions. Enfin, un suivi des pratiques sera réalisé.

Ce plan d'actions est concret. Il amène nos agents à adapter leurs pratiques et à les inscrire dans une démarche durable. Grâce aux subventions des différents partenaires, cette opération aura un coût modéré pour la Commune. Nous aurons également à cœur de communiquer sur cette démarche pour sensibiliser les Kremlinois aux dangers des produits phytosanitaires pour la santé et les inciter à réduire eux aussi l'usage des pesticides, notamment dans leurs pratiques de jardinage.

Nous avons notre part de responsabilité dans la qualité de l'eau francilienne et nous entendons bien être exemplaires. Il s'agit pour notre commune d'être porteuse d'une volonté forte, pour participer à la réduction d'usages de produits nocifs pour la santé de nos concitoyens. C'est pourquoi je vous demande d'approuver cette délibération, afin de permettre à Monsieur le Maire de signer la convention qui y est annexée et qui engage notre commune dans cette démarche. Je vous remercie.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

**Alexandra CAPUANO**

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette proposition qui vise à préserver la santé de nos concitoyens. J'en profite néanmoins pour rappeler que si la pollution est une cause reconnue de cancer, le tabagisme est encore plus délétère si je me réfère aux dernières études épidémiologiques en date, puisqu'il cause 73 000 décès par an en France, dont 44 000 par cancer.

**Jean-Luc LAURENT**

J'entends votre intervention, cependant je ne comprends pas bien le lien avec le phytosanitaire. Peut-être pourriez-vous préciser votre pensée.

**Alexandra CAPUANO**

Il s'agit d'un simple rappel de prévention Monsieur le Maire.

**Bernard AUBAGUE**

Le groupe centriste est très sensible à l'écologie au sens large et nous estimons que cet objectif zéro phyto est un grand progrès. De fait, comme cette démarche s'avère nécessaire à nos yeux, nous voterons pour cette délibération.



**Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Bernard CHAPPELLIER**

Vous vous doutez bien que cet objectif zéro phyto est très important pour notre groupe et que nous voterons cette délibération. Pour autant, nous devons aussi sensibiliser à l'utilisation de ces produits, au-delà même de la ville du Kremlin-Bicêtre et de la CAVB. Je serais par exemple très intéressé de savoir quels produits sont utilisés pour le nettoyage du marché.

**Vincent ROUSSEAU**

Bien que je partage la sensibilité de Madame Capuano sur les questions de prévention en termes de santé, je ne comprends toutefois pas très bien le rapport avec cette délibération. Je partage d'ailleurs ces interrogations, puisque je soutiens la lutte contre le tabagisme.

En ce qui concerne l'intervention de Monsieur Chappellier, je rappelle que cette démarche zéro phyto a déjà été engagée au sein de la CAVB par les villes de Gentilly, Fresnes, L'Hay-les-Roses et Cachan. Cette initiative est donc partagée dans toute la Communauté d'agglomération.

**Jean-Luc LAURENT**

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **N°2015-013. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) - ANNÉE 2015**

**Sarah BENBELKACEM**

Bonsoir. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'ADIL pour la reconduction d'un dispositif qui existe déjà depuis plusieurs années au Kremlin-Bicêtre.

Celui-ci consiste notamment à assurer des permanences juridiques mensuelles et gratuites pour répondre aux préoccupations et aux questions des Kremlinois en termes de logement. En contrepartie, la Ville apporte un soutien financier de 2 636 euros.

**Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Bernard AUBAGUE**

Je donnerai simplement une explication de vote. Comme l'ADIL réalise un travail très intéressant au service de la population et que le coût présenté dans ce rapport reste relativement modeste pour la collectivité, nous voterons pour.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

## N°2015-014. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### Jean-Marc NICOLLE

Vous aviez déjà délibéré sur la transformation de poste d'un attaché territorial en décembre dernier. Une candidate est pressentie sur ce poste, qui avait été ouvert dans le cadre de l'élaboration du projet urbain. Nous vous proposons de ce fait de transformer le grade d'attaché territorial en poste d'ingénieur, du fait que cette personne se positionne plutôt sur la filière technique.

### Jean-Luc LAURENT

Je mets aux voix ce rapport s'il n'appelle pas de commentaires.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 3 (*S. HASSANI, N. CHIBOUB, B. AUBAGUE*)

## N°2015-015. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHÉSION DE MONTFERMEIL AU SIFUREP

### Carole POISAT

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

En tant que membre du SIFUREP, la Ville est sollicitée par le président pour donner son avis sur la demande d'adhésion de la commune de Montfermeil. Je vous propose donc d'émettre un avis favorable à cette demande formulée par cette commune.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

### Jean-Luc LAURENT

Il ne me reste plus qu'à vous rendre compte des décisions prises ou des contrats que j'ai signés depuis notre dernière réunion du 16 décembre 2014, en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. La liste des 90 décisions vous a été transmise. Elle a été débattue en commissions.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

### Jean-Luc LAURENT

Je précise que le prochain Conseil municipal devrait normalement avoir lieu le jeudi 2 avril s'il s'avérait nécessaire de le tenir. Dans le cas contraire, la séance aura lieu le 16 avril, car nous devons adopter une délibération relative à la révision du PLU, qui ne pourra pas intervenir avant. Il n'y aura donc pas de séance le dernier jeudi du mois de mars, puisque nous serons entre les deux tours des élections départementales. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.*